

Département de

SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de
PROVINS

Canton de
FONTENAY-TRÉSIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert, légalement convoqué le 3 septembre 2025, s'est réuni en mairie de Bernay pour une séance ordinaire sous la présidence de Sandrine RENÉ, Maire, le 8 septembre 2025.

Procès-Verbal de séance n°25.08

Etaient présents : Sandrine RENE, Maire.

Frédéric CARREIRA, Philippe SPITZ,

Émilie DESMARECAUX, adjoints au Maire.

Amélie BROCCQ, Nathalie LAILLE, Patrice LEGRAND,

Bruno CISSÉ, Anthony DAUCÉ, Alexis TIMECHINAT,

Stéphane MOREL, Élyane GOBEAUT, Patrick

STOURME, conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : /

Absent(s) : Géraldine MIRAT

Secrétaire de séance : Philippe SPITZ

La séance est ouverte à 20 h 00

Ordre du Jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 juillet 2025,
2. Autorisation de signature de la convention relative à l'occupation temporaire du domaine public pour l'installation, l'exploitation et l'entretien d'une borne de recharge pour véhicules électriques,
3. Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint,
4. Dénomination des voies et lieux-dits, dans la cadre de la mise à jour de la Base Adresse Nationale,
5. Vente de bois de chauffage,
6. Questions Diverses.

Conformément à l'article L.2121-15 de la CGCT, Monsieur Philippe SPITZ est nommé secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

Point 1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 juillet 2025

DCM25.48

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Point 2 – Autorisation de signature de la convention relative à l'occupation temporaire du domaine public pour l'installation, l'exploitation et l'entretien d'une borne de recharge pour véhicules électriques

DCM25.49

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la volonté de la commune de favoriser la mobilité durable et les infrastructures nécessaires à la recharge des véhicules électriques,

Vu la proposition du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) portant sur l'installation, l'exploitation, la maintenance et l'entretien d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public communal,

Vu le projet de convention relative à l'occupation temporaire du domaine public communal par le SDESM 77 pour cette opération,

Considérant que cette implantation s'inscrit dans une démarche de transition énergétique et de développement de la mobilité électrique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques à l'emplacement suivant : **Parking du city stade**

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec le SDESM, relative à l'installation, l'exploitation, la maintenance et l'entretien de ladite borne.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

La présente délibération sera notifiée au SDESM et fera l'objet d'un affichage conformément aux dispositions légales en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Point 3 – Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint

DCM n°25.50

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2025-67 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Vert-Saint-Denis ;

Vu la délibération n°2025-68 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Réau ;

Vu la délibération n°2025-69 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Lieusaint ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Point 4 – Dénomination des voies et lieux-dits, dans le cadre de la mise à jour de la Base Adresse Nationale

DCM25.51

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 22 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi « 3DS », notamment ses dispositions sur la Base Adresse Nationale,

Vu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité de mettre à jour la Base Adresse Locale de la commune de Bernay-Vilbert et de l'intégrer à la Base Adresse Nationale pour faciliter le fonctionnement de services publics essentiels, tels que la collecte de déchets et d'encombrants, la distribution du courrier, les services d'urgence, etc.,

Considérant l'intérêt communal que présente la régularisation de la dénomination des voies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (tableau en annexe).

ADOpte les dénominations des rues conformément au tableau annexé.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe :

Liste des noms attribués aux voies
ALLEE DE L'ANCIEN CHATEAU
AVENUE DE LA GARE
AVENUE DU GENERAL LECLERC
CHEMIN DE COINTREAU
CHEMIN DE LA FIN DU MONDE
CHEMIN DE LA QUEUE NIVELLE
CHEMIN DE QUETOTRAIN
CHEMIN DE VAILLON
CHEMIN DES GENDARMES
CHEMIN DES NOUES
CHEMIN DES ROSSIGNOLS
CHEMIN DIT DE DERRIERE
CHEMIN DU BOUCHET
CHEMIN DU MOULIN AUBERT
CHEMIN DU PRE GARDIEN
HAMEAU DE VILLENEUVOTTE
LOTISSEMENT LA SABLIERE
PLACE DU BUTEAU
PLACE DE LA MAIRIE
ROUTE DE BEL AIR
ROUTE DE BERNAY
ROUTE DE CHAUMES
ROUTE DE L'YERRES
ROUTE DE MAISON BLANCHE
ROUTE DE MOURRON
ROUTE DE ROZAY
ROUTE DE VAUX
ROUTE DE VILBERT
ROUTE DES TROUS GUILLOT
ROUTE DU BOIS DE FRECU
ROUTE DU CLOS DE SEGRES
ROUTE DU PRIEURE
RUE AUX ANES
RUE DU PARC
RUE MARYSE BASTIE
RUE PRINCIPALE
RUE ROBERT GOUBY
SENTE DES PRES
Liste des noms attribués aux lieux-dits
LA COURTE QUEUE
LA PETITE FORTELLE
LE BOIS DE VILBERT
LES BASSES COMMUNES
MOULIN DE COINTREAU

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Point 5 – Vente de bois de chauffage

Point reporté, Nous sommes actuellement en attente de réponse de l'ONF.

Point 6 - Questions Diverses

Madame le Maire informe :

- SyAGE :
 - Un nouvel inventaire piscicole a eu lieu fin août à la passerelle du Moulin Aubert par la Fédération de pêche du 77.
 - Courant septembre poursuite de l'abattage des frênes malades.
 - Réunion mercredi 10 septembre avec un technicien et un élu du SyAGE concernant le secteur NATURA 2000 ;
- Déploiement de la fibre optique pour les sites isolés :
 - De nombreux poteaux devront être installés entre Lumigny-Nesles-Ormeaux et Bernay-Vilbert, principalement sur des chemins bordant les terrains agricoles, afin de permettre le raccordement de plusieurs sites isolés. Une rencontre avec les deux exploitants concernés est prévue prochainement en présence de représentants de la Mairie de Lumigny-Nesles-Ormeaux.
- Département / Voirie :
 - Étang de la Grange Bléneau : les travaux liés à l'écoulement du trop-plein, sous la RD211, sont terminés.
 - Gravillonnage : les travaux se poursuivent sur la RD48. Une intervention est prévue le 19 septembre, sur une demi-journée, sous réserve de conditions météorologiques favorables.
 - Bassin de rétention de Vilbert : de nouveaux travaux de nettoyage et de curage sont prévus d'ici fin 2025. Une nouvelle clôture sera également installée.
- Éclairage public :
 - Les travaux de rénovation des points lumineux, réalisés par l'entreprise SATELEC, débuteront à partir du 8 septembre. Leur durée est estimée à environ vingt jours, de manière non consécutive. La fin des travaux est prévue pour la mi-octobre.
- À l'occasion de septembre en or, notre commune s'unit au mouvement pour sensibiliser à la recherche contre les cancers de l'enfant et soutient la participation de la maman de Soan à la course « courons solidaires » à Saint Cloud le 28 septembre 2025.

Stéphane MOREL, conseiller municipal, demande s'il serait possible d'inviter les propriétaires dont les murs sont en parpaings à finaliser leur revêtement.

Frédéric CARRIERA, 1^{er} adjoint au maire, en charge de l'urbanisme, précise que les propriétaires disposent d'un délai de trois ans à compter de la date de leur autorisation pour réaliser leurs travaux. Ce délai peut être renouvelé deux fois, pour une durée d'un an à chaque fois.

Patrick STOURME, conseiller municipal, souhaite savoir s'il serait possible de remettre en état les deux terrains de pétanque.

Philippe SPITZ, 2^{ème} adjoint au Maire, en charge du service technique, indique que c'est possible et que les terrains seront réhabilités prochainement.

Dates :

- 9 septembre : Reprise du Club des Bons Vivants de Bernay-Vilbert
- 10 septembre : Retour du Foodtruck portugais. Présent tous les mercredis des semaines impair à la salle des fêtes.
- 11 septembre : Reprise de l'association « Bonjour la Forme ».
- 12 septembre : Passage de la société AUROUZE pour la dératisation.

- 13 septembre : Spectacle en plein air au lavoir de Vilbert organisé par la Communauté de Communes du Val Briard sur le thème de Molière. (Repli possible à la salle de spectacle l'Envolée en cas de mauvais temps.)
- 15 septembre : Commission Urbanisme à 20h.
- 18 septembre : Commission Action Sociale à 10h.
- 28 septembre : « Nettoyage des rues » organisé par le Comité des Fêtes.
- 30 septembre : Sensibilisation par la gendarmerie aux « Vols par ruse » à la Salle des Fêtes à 14h. (Date pouvant évoluer pour permettre au plus grand nombre de participer.)

L'Ordre du Jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h10.

Pour extrait conforme, le 8 septembre 2025.

Le Maire
Sandrine RENÉ

Le Secrétaire
Philippe SPITZ

Délibération du 8 septembre 2025

DCM25.48	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 juillet 2025	Unanimité
DCM25.49	Autorisation de signature de la convention relative à l'occupation temporaire du domaine public pour l'installation, l'exploitation et l'entretien d'une borne de recharge pour véhicule électriques (Vilbert)	Unanimité
DCM25.50	Modification du périmètre de SDESM par adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint	Unanimité
DCM25.51	Dénomination des voies et lieux-dits, dans le cadre de la mise à jour de la Base Adresse Nationale (BAN)	Unanimité
	Vent de bois de chauffage	Reporté